

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 61 (1964)
Heft: 4

Rubrik: Pratique ou technique apicole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pouce, toutes les reines présentant des anomalies, des malformations ou des troubles de la ponte. Il contribuera ainsi au développement de cette partie spéciale de la pathologie apicole dont les premiers chapitres viennent d'être écrits de main de maître par W. Fyg.

P. Zimmermann.



PRATIQUE OU TECHNIQUE APICOLE

SÉLECTION DES REINES

Jamais on a autant parlé de sélection de reines ; parcourez un journal d'apiculture ou une revue d'apiculture et vous pourrez vous rendre compte de l'emploi abusif que l'on fait actuellement de ces mots magiques : reines sélectionnées. La plupart de ceux qui s'occupent de l'élevage de reines se découvrent des talents de sélectionneurs et de génétistes éminents.

Certes, la sélection existe, ce n'est pas un mystère, mais il faut bien avouer qu'elle s'avère fort difficile lorsqu'il s'agit de l'appliquer aux abeilles.

Malgré les imperfections de toutes les méthodes préconisées, je préfère une demi-vérité au grand jour plutôt qu'une vérité toute nue à l'obscurité et je suis avec sympathie toutes les tentatives sérieuses qui sont faites dans le but d'apporter une prospérité en apiculture.

Ne comparons pas l'abeille à d'autres êtres vivants tels que le gros bétail, l'aviculture, etc., dont les éleveurs peuvent parler de sélection, du fait qu'ils peuvent exercer un contrôle effectif de la productivité réelle du mâle et de la femelle et de la transmission de ces qualités à la descendance. Rien de semblable ne peut exister dans l'exploitation de l'abeille, comme je l'ai dit dans le précédent numéro du « Journal suisse d'apiculture » : « L'abeille est un monde à part, un monde évolué, régi par des lois particulières de la nature qui échappent au contrôle de l'homme. »

Dans l'intérêt que représentent ces expériences, je pense que le but n'est ou ne pourra jamais être atteint à la satisfaction complète du praticien car, en admettant l'hypothèse que la reine soit fécondée par un mâle d'une colonie de valeur, il ne s'ensuivra pas nécessairement que ce dernier transmette intégralement les qualités de son ascendance.

Qui oserait prétendre le contraire si l'on excepte quelques réalisations positives, certes, mais d'ordre purement scientifique.

L'Hérédité : Rappelons que le corps de tout être vivant, animal ou insecte, se compose d'un nombre considérable de cellules et que chacune de ces cellules contient un noyau renfermant des chromosomes, dont le nombre peut varier d'une espèce à l'autre.

Pour des raisons non connues encore, si un changement se produisait dans un ou plusieurs chromosomes d'une cellule reproductrice, donc changement de place d'un gène sur un même chromosome, passage d'un gène d'un chromosome à un autre, modification du nombre de chromosomes, la descendance, si elle est viable, est différente des parents.

L'anomalie se perpétuant lors de la division de la cellule reproductrice, les chromosomes apparaissent au microscope sous la forme de filaments indépendants et sont dénommés gènes. Les gènes sont les éléments principaux du patrimoine héréditaire.

Nous comprenons également qu'il puisse exister des différences encore plus accentuées entre les reines provenant d'élevages naturels donc par essaimage et celles que nous élevons artificiellement donc élevages forcés.

Lorsqu'il s'agit d'un élevage naturel par essaimage, les abeilles élèvent les cellules royales dans le calme et dans l'abondance de la grande miellée ; ces dernières sont en effet orientées *dès le début* de leur développement embryonnaire vers la forme de pondreuse, selon la ligne de la nature.

Dans les élevages artificiels, donc élevages forcés, les abeilles élèvent les reines dans l'affolement et de ce fait les conditions d'élevage en sont modifiées ; et plus encore, si nous leur imposons l'élevage en cupule, certaines paraissent systématiquement négligées au point qu'elles naissent avec un retard de 24 à 48 heures sur une reine élevée naturellement par essaimage.

Personnellement, en me basant sur une expérience de près d'un demi-siècle dans le domaine apicole, grâce à de constantes recherches, je puis vous dire que la meilleure sélection pour les reines, est de prélever les cellules royales dans les ruches de valeur qui se préparent pour l'essaimage. J'utilise les cupules Perret-Maison-neuve qui sont très pratiques pour ce genre de travail.

Ces quelques lignes vous auront démontré que la sélection est un art à la portée de ceux ayant acquis une grande expérience en apiculture. J'ai voulu aussi mettre en garde les nouveaux venus à l'apiculture contre le mirage des reines sélectionnées, et les illusions que ces grands mots font naître aux débutants.

J. Dayer, apiculteur

La Carolina (Jaen) Espagne.

LE RENOUVELLEMENT DES REINES

Les reines de ruchers isolés sont fréquemment fécondées par des mâles de même souche. La consanguinité qui en résulte provoque la dégénérescence des abeilles ; leur longévité et vitalité s'en ressentent à tel point que le rucher n'est plus productif.

On ne peut d'autre part espérer un rendement normal d'une colonie possédant une vieille reine.

Pour réussir en apiculture il est donc indispensable de renouveler régulièrement les reines en apportant du sang nouveau. Trop d'apiculteurs ne tiennent pas compte de ces points essentiels ; les uns par négligence, d'autres découragés par les déboires subis lors des introductions, car par suite de fausses manœuvres bien des reines périssent.

L'introduction des reines

Il fut signalé dans un article précédent que les abeilles se reconnaissent à l'odeur particulière pour chaque colonie.

Cette particularité est sensiblement atténuée à l'époque des grandes récoltes, lorsque toutes les abeilles apportent un même nectar ayant le même arôme, donnant aux ruches une émanation identique. Il est alors possible d'introduire des reines avec succès, sans précautions spéciales.

Il en va tout autrement en temps de disette, alors que les fureteuses cherchent à s'introduire partout où une odeur de miel se fait sentir, obligeant les gardiennes à redoubler de vigilance. Celles-ci sont alors spécialement méfiantes, elles rebutent sans merci toute étrangère — reine ou abeille — voulant pénétrer dans leur logis ; elles refusent même d'accepter leur propre reine dont l'odeur a pu être modifiée par le marquage.

Une méthode d'introduction consiste à laisser la nouvelle reine prisonnière dans une cage pendant deux à trois jours, soit jusqu'à ce que son odeur se confonde avec celle des abeilles de la ruche à remérer. Mais dans l'attente, les abeilles se croyant orphelines ont tendance à entreprendre un élevage royal pouvant compromettre l'introduction.

Il est donc préférable de faire adopter sans retard la nouvelle reine, en modifiant l'odeur de la colonie et de la nouvelle venue, cela en procédant comme suit :

Un appareil relativement simple prenant la place d'une planchette de couverture est posé sur la ruche ; il est formé de deux compartiments, A et B, séparés par une cloison mobile.

L'ancienne reine est enlevée dans l'après-midi, lorsque les butineuses sont dehors. L'appareil est immédiatement posé sur la ruche, la nouvelle reine étant dans le compartiment A où elle peut recevoir les émanations de la ruche sans être en contact direct avec les abeilles.

Vers le soir du même jour, lorsque tout est calme au rucher et que le pillage n'est plus à craindre, l'odeur de la colonie est profondément modifiée en introduisant dans la ruche des bandes de carton imbibées d'une forte essence : menthe, thym ou autre.

Il se produit alors une forte ventilation faisant pénétrer la nouvelle odeur dans toutes les parties de la ruche et de l'appareil d'introduction.

Les bandes sont réimprégnées et réintroduites une demi-heure plus tard, puis le retrait de la cloison permet à la reine de pénétrer dans le compartiment B de l'appareil où elle est en communication directe avec les abeilles au travers d'un treillis *ayant au maximum 2,5 mm de maille*.

Dès que les abeilles parcourent librement sous le treillis et tendent leur langue à la reine, celle-ci peut être délivrée par l'ouverture aménagée à cet effet.

Si les abeilles se groupent serrées sous le treillis, cherchant à atteindre la reine, il est nécessaire d'accentuer le changement d'odeur en renouvelant les bandes de carton.

Au moment de la délivrance de la reine et peu après, le rappel des abeilles produit parfois un bruissement qui s'atténue peu à peu.

La colonie doit être laissée en repos durant quatre ou cinq jours. Il est opportun d'en rétrécir l'entrée et de veiller au pillage.

Si toutefois une agitation anormale se manifeste dans la ruche le lendemain de l'introduction, la colonie doit être visitée sans retard. La reine sera probablement trouvée emballée sans grand dommage. Elle sera reprise et réintroduite dès que la cause d'insuccès est connue et supprimée. La colonie avait peut-être deux reines, ce qui n'est pas si rare ; un élevage royal était éventuellement entrepris ; un pillage latent mettait les abeilles dans de mauvaises dispositions ; l'odeur a pu être insuffisamment modifiée, etc.

Par sa description détaillée cette méthode peut paraître compliquée, alors qu'elle est au fond bien simple et très sûre. Une heure de patience est préférable à la perte d'une reine de choix et à falloir tout recommencer.

P. Pasquier.